

Déclaration CE de conformité

Selon l'annexe II de la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux

Je soussigné Monsieur Edouard JUSZKIEWICZ Directeur de la société RECFRANCE, certifie que le produit PROFIL'AIR, *dispositif de classe I en application de la règle 11 de l'annexe IX de la directive Européenne 93/42/CEE*

Commercialisé avec les Références :

- REC-CPA002 40X40X5cm mono compartiment
- REC-CPA003 40x45x5cm mono compartiment
- REC-CPA004 45X45X5cm mono compartiment
- REC-CPA005 40x40x7cm mono compartiment
- REC-CPA006 40X45X7cm mono compartiment
- REC-CPA007 45x45x7cm mono compartiment
- REC-CPA008 40X40X7cm bi-compartiment
- REC-CPA009 40x45x7cm bi-compartiment
- REC-CPA010 45x45x7cm bi-compartiment

Est fabriqué dans le respect des directives sur les dispositifs médicaux : selon la directive 93/42/CEE du 14.06.93 (modifiée par Directive 2007/47/CE).

Le coussin PROFIL'AIR a été reconnu conforme aux exigences du protocole d'évaluation des matelas, des sur matelas et des coussins d'aide à la prévention des escarres selon les tests effectués par le Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE).

Fait à Bédarieux le 16 JANVIER 2018, pour faire valoir ce que de droit.

Edouard JUSZKIEWICZ
Directeur Général RECFRANCE

